

c o p y

QUEBEC, 29 février 1932.

Monsieur C.S. LeMesurier,  
Faculté de Droit,  
Université McGill,  
M O N T R E A L .

Cher Monsieur LeMesurier,

Veillez m'excuser de ne pas avoir donné signe de vie plus tôt et d'être si en retard pour vous remercier du très aimable accueil que vous m'avez fait à Montréal. Le décès de mon frère le matin de mon arrivée à Québec m'a empêché la semaine dernière de m'acquitter entre autres devoirs, de celui-là.

Sous pli séparé je vous envoie aussi quatre thèses que vous avez bien voulu me communiquer. Je m'excuse aussi de les avoir gardées plus longtemps que je n'aurais dû mais elles m'ont vivement intéressé et je n'ai guère eu le temps de les étudier à loisir. Je me permets de garder, pour quelques jours encore, celles de MM. Nicholls et Slapack qui me paraissent mériter mieux que d'être parcourues à la course. Si cependant vous en avez besoin dites le moi sans hésiter et je vous les renverrai par le retour du courrier.

Tout simplement je suis émerveillé devant ces travaux qui révèlent une maturité d'esprit et une érudition absolument inattendues chez des auteurs, qui ne sont que des élèves. Il faut sans doute les féliciter mais féliciter aussi les professeurs qui ont poussé à ce point leur formation.

Veillez croire à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

FERDINAND ROY.